

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

États financiers
31 mars 2022



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics des
Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes [l'«organisation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et de l'estimation comptable effectuée par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Ottawa, Canada
Le 28 octobre 2022

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie	15 620	15 100
Débiteurs	16 181 476	30 217 340
Charges payées d'avance	1 144 695	507 440
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes [note 8]	3 150 371	—
Total des actifs à court terme	20 492 162	30 739 880
Immobilisations [note 5]	24 605 246	20 611 255
	45 097 408	51 351 135
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 246 153	3 089 859
Produits reportés	3 672 336	6 184 916
Autres passifs	119 247	—
Montant à payer au Fonds central des Forces canadiennes [note 8]	—	13 372 050
Total des passifs à court terme	8 037 736	22 646 825
Apports reportés au titre des immobilisations et charges payées d'avance [note 5]	24 629 779	19 728 145
Total du passif	32 667 515	42 374 970
Actif net		
Affecté en interne [note 6]		
Personnel [État]	9 913 570	5 952 925
Assurance	2 516 323	3 023 240
Total de l'actif net	12 429 893	8 976 165
	45 097 408	51 351 135

Voir les notes ci-jointes

Approuvé au nom du Conseil des biens non publics :



Julie Peckham
Chef des services financiers

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Frais d'utilisation et apports <i>[note 8]</i>		
Économats des Forces canadiennes	3 280 355	3 288 895
Financière SISIP	40 563 404	17 663 475
Fonds central des Forces canadiennes	1 152 477	350 000
Autres produits tirés des biens non publics	815 776	817 732
Ministère de la Défense nationale [«MDN»]		
C108 - Services aux familles des militaires	36 161 933	34 868 602
C109 - Moral et bien-être	109 169 196	123 678 370
Recouvrement de coûts d'autres composantes du MDN	18 592 482	15 415 831
Autres ministères	3 381 230	3 743 149
Report des apports	(9 045 217)	(6 927 603)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	4 143 584	2 321 832
	208 215 220	195 220 283
Charges		
Personnel	128 172 111	120 674 583
Matériel informatique, logiciels et licences	9 198 571	8 843 178
Services contractuels	7 156 983	6 919 123
Déplacements	4 156 825	284 827
Amortissement	4 433 519	2 670 974
Assurance	2 821 600	1 224 467
Immeubles	749 226	657 290
Autres	2 681 297	4 759 583
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(635 441)	—
Inscription à l'actif des immobilisations	(8 409 776)	(6 927 603)
	150 324 915	139 106 422
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	57 890 305	56 113 861
Distributions <i>[note 11]</i>	54 436 577	56 025 969
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	3 453 728	87 892

Voir les notes ci-jointes

Voir les annexes A et B pour une ventilation entre les composantes publiques et les BNP

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2022				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice \$	Transferts \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affecté	—	3 453 728	(3 453 728)	—
Affecté en interne [note 6]				
Personnel [État]	5 952 925	—	3 960 645	9 913 570
Assurance	3 023 240	—	(506 917)	2 516 323
	8 976 165	3 453 728	—	12 429 893
2021				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice \$	Transferts \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affecté	—	87 892	(87 892)	—
Affecté en interne [note 6]				
Personnel [État]	5 865 033	—	87 892	5 952 925
Assurance	3 023 240	—	—	3 023 240
	8 888 273	87 892	—	8 976 165

Voir les notes ci-jointes

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	3 453 728	87 892
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	4 433 519	2 670 974
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(4 143 584)	(2 321 832)
Variations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	14 035 864	(15 780 092)
Charges payées d'avance	(637 255)	495 163
Créditeurs et charges à payer	1 156 294	1 362 502
Produits reportés	(2 512 580)	4 741 392
Montant à recevoir du (à payer au) Fonds central des Forces canadiennes	(16 522 421)	8 823 138
Autres passifs	119 247	—
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(617 188)	79 137
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(8 427 509)	(7 006 740)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 427 509)	(7 006 740)
Activités de financement		
Apports au titre d'immobilisations reçus	9 045 217	6 927 603
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 045 217	6 927 603
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	520	—
Solde au début de l'exercice	15 100	15 100
Solde à la fin de l'exercice	15 620	15 100

Voir les notes ci-jointes

État des résultats – BNP

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Produits		
Frais d'utilisation pour les services <i>[note 8]</i>		
CANEX	3 280 355	3 288 895
SISIP	824 041	817 245
FCFC	350 000	350 000
Bases/escadres/mess	650 776	647 334
Administration du Régime	165 000	165 000
	5 270 172	5 268 474
 Apports <i>[note 8]</i>		
SISIP	39 739 363	16 846 230
FCFC	802 477	—
Autres	—	5 398
	40 541 840	16 851 628
 Report des apports au titre des immobilisations	(3 613 240)	(2 217 197)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	1 399 909	816 768
	43 598 681	20 719 673
 Charges		
Gouvernance de base des BNP		
Services organisationnels	1 893 420	1 463 171
Comptabilité	4 711 226	5 107 946
Gestion de l'information et technologies de l'information	6 207 278	6 072 342
Programme d'investissement dans les technologies	4 221 061	2 791 678
Services de gestion des ressources humaines	4 419 818	4 030 937
Programme de soutien du personnel	253 405	218 317
	21 706 208	19 684 391
 Programmes des BNP		
Programme d'assurance consolidé	2 316 612	678 110
Carte UneFC	601 873	442 534
Loisirs communautaires	15 969	33 362
Commandites	555 583	386 000
Sports nationaux	25 736	39 989
Conseil international du Sport Militaire	14 952	55 581
	3 530 725	1 635 576

État des résultats – BNP

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(336 147)	—
Inscription à l'actif des immobilisations	(3 277 092)	(2 217 197)
Amortissement des immobilisations	1 399 909	816 768
	23 023 603	19 919 538
Distributions		
Subvention de CANEX et de SISIP pour le bien-être et le maintien du moral [note 8]	—	1 974 927
Subvention pour la nomination de la haute direction exécutif/de formation PSP	115 123	75 503
Subvention de formation PSP	172 500	—
Subvention salariale liée à la COVID-19	93 477	—
	4 619 138	2 050 430
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	15 955 940	(1 250 295)
Personnel [note 6]		
Recouvrement de coûts au titre de l'entité	18 452 568	17 573 030
Charges	(34 915 424)	(16 322 735)
	(16 462 856)	1 250 295
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(506 916)	—

Voir les notes ci-jointes

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Produits		
Recouvrement de coûts auprès du ministère de la Défense nationale		
C108 – Services aux familles des militaires	36 161 933	34 868 602
C109 – Moral et bien-être	109 169 196	123 678 370
C109 – Moral et bien-être [non facturé]		
Services de santé [promotion de la santé]	7 083 081	6 897 240
Opérations de déploiement de l'OFA	3 733 387	3 318 018
Autres	7 776 014	5 200 573
	163 923 611	173 962 803
 Autres ministères		
Anciens Combattants Canada [«ACC»]	2 965 735	3 428 492
Autres	415 495	314 657
	3 381 230	3 743 149
 Report des apports au titre des immobilisations	(5 431 977)	(4 710 406)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	2 743 675	1 505 064
	164 616 539	174 500 610
 Charges		
Gouvernance de base des BNP [C109]		
Services organisationnels	5 996 104	7 388 275
Comptabilité	9 824 069	10 171 118
Gestion de l'information et technologies de l'information	5 764 280	6 240 669
Programme d'investissement dans les technologies	3 758 261	2 485 596
Services de gestion des ressources humaines	6 205 522	5 063 861
Gestion de CANEX	2 817 619	2 870 261
Frais généraux	118 849	179 510
	34 484 704	34 399 290
 Programmes des FAC [C109]		
Gestion des PSP – QG et bases	9 735 410	9 090 367
Gestion des mess des FAC	3 932 566	3 793 763
Gestion des loisirs communautaires des FAC	4 331 629	2 481 212
Programmes de conditionnement physique et de sport des FAC	35 991 037	35 133 491
Conseils et formations des Financière SISIP	3 648 317	3 683 811
Soutien aux opérations de déploiement	1 238 696	1 250 928
	58 877 655	55 433 572

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Programmes pour les familles		
Centres de ressources pour les familles des militaires [C108]	36 161 933	34 047 207
Centres de ressources pour les familles des militaires – virtuel [C108]	—	821 395
Services aux familles des militaires [C109]	5 613 980	5 325 925
	41 775 913	40 194 527
Autres		
Solvabilité du Régime	6 283 990	17 727 290
Subvention salariale liée à la COVID	3 908 868	10 792 293
	10 192 858	28 519 583
Autres, ministère de la Défense nationale [services de santé, OFA et autres]	18 592 482	15 415 831
Autres ministères [ACC et autres]	3 381 230	3 743 149
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(299 294)	—
Inscription à l'actif des immobilisations	(5 132 684)	(4 710 406)
Amortissement des immobilisations	2 743 675	1 505 064
	164 616 539	174 500 610
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	—	—
Personnel [note 6]		
Recouvrement de coûts au titre de l'entité	24 916 813	35 560 405
Charges	(20 956 168)	(35 472 513)
	3 960 645	87 892
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	3 960 645	87 892

Voir les notes ci-jointes

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

1) Nature des activités

Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes [«SBMFC» ou l'«organisation»] sont une organisation ayant une fonction d'état-major et de quartier général qui gère les programmes des biens non publics [«BNP»], les programmes remboursés par l'État ainsi que les programmes financés par l'État. Les SBMFC relèvent du chef d'état-major de la défense [«CEMD»] en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

Les SBMFC sont chargés de la prestation de programmes, d'activités et de services choisis de bien-être et de maintien du moral par l'entremise des divisions opérationnelles, des Programmes de soutien du personnel et des Services aux familles des militaires.

Les SBMFC appuient les activités des BNP, notamment la comptabilité, la gestion de l'information et la technologie, les ressources humaines et les services organisationnels. Les SBMFC versent des subventions et fournissent des apports en vue d'améliorer les programmes et les activités des BNP destinés à la communauté militaire dans toutes les localités.

Les programmes et services des BNP sont financés au moyen d'apports versés par les services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire [«SISIP»], les Économats des Forces canadiennes [«CANEX»] et le Fonds central des Forces canadiennes [«FCFC»], tandis que le financement des responsabilités de l'État est assuré par le ministère de la Défense nationale [«MDN»] essentiellement au moyen de deux comptes internes [C108 et C109].

Le compte C108 est la principale source de financement du Programme de services aux familles des militaires [«PSFM»] dont la prestation est assurée par les Centres de ressources pour les familles des militaires. Le compte C109 sert au financement des programmes et services de l'État dont la prestation est assurée par les SBMFC, notamment la gouvernance [État, BNP et Programme des services aux familles des militaires] et la prestation des programmes.

Le recouvrement des coûts d'autres composantes du MDN comprend les activités et services de l'État fournis par les SBMFC au moyen d'ententes de service ou de protocoles d'entente avec les services de santé, les opérations de déploiement de l'OFA, Sans limites et les unités des Forces armées canadiennes [«FAC»].

Bien qu'il existe des ententes de service et des protocoles d'entente pour les bases et les escadres entre les entités BNP locales et l'État, les recouvrements de coûts sont comptabilisés au titre de l'entité des BNP locale appropriée. C'est pourquoi les états financiers des SBMFC ne reflètent pas les coûts recouvrables de l'État à l'échelle locale.

La répartition des composantes liées aux BNP et à l'État présentées dans l'état des résultats se trouve dans les annexes A et B.

En vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les SBMFC sont exemptés du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

2) Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Les SBMFC appliquent la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les frais d'utilisateurs sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel le programme, le service ou l'activité est fourni.

En plus de ces produits provenant d'apparentés, les SBMFC offrent également des programmes de soutien pour le MDN. Ces montants sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel les programmes de soutien sont offerts à l'État.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées initialement au coût, puis amorties selon le mode linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	17 % à 24 %
Projets d'investissement technologiques	7 % à 25 %
Immeubles	5 %
Équipement	12 %

Avantages sociaux futurs des employés

Les SBMFC participent au Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes [le «Régime»], qui est un régime interentreprises contributif à prestations déterminées. Le Régime verse des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics. Essentiellement, l'ensemble des employés des SBMFC sont admissibles au Régime.

Les cotisations des SBMFC au Régime sont comptabilisées à titre de régime de retraite à cotisations déterminées, puisque l'information manque pour les calculer à titre de régime de retraite à prestations déterminées. Pour cette raison, les cotisations des SBMFC au Régime font partie des charges dans l'état des résultats. Un actif net au titre des prestations déterminées n'a pas été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période. Plus particulièrement, la préparation d'états financiers consolidés doit contenir une estimation de la durée d'utilité des immobilisations de l'organisation et des charges à payer à la fin de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de la période où ils sont confirmés.

Instruments financiers

Les SBMFC évaluent initialement leurs actifs et leurs passifs financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par les SBMFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue a été établie et acceptée par les apparentés et est étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre apparentés.

Les SBMFC évaluent ultérieurement leurs actifs et leurs passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits par rapport aux charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée du montant des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent des produits par rapport aux charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

3) Modification d'une méthode comptable

Instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, informations à fournir sur les risques et autres modifications

Le 1^{er} avril 2021, les SBMFC ont adopté les modifications au chapitre 3856 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, «Instruments financiers» [le «chapitre 3856» ou la «norme»] publiées par le Conseil des normes comptables du Canada. Selon la norme modifiée, les dispositions relatives à l'évaluation des instruments financiers contractés entre apparentés ont été intégrées au chapitre 3856, plutôt que dans le chapitre 3840, «Opérations entre apparentés» [le «chapitre 3840»].

Les SBMFC ont appliqué les modifications au chapitre 3856 de façon rétrospective. L'adoption des modifications au chapitre 3856 n'a eu aucune incidence sur les états financiers des SBMFC au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

4) Concentration du risque de crédit

La quasi-totalité des débiteurs est à recevoir du MDN.

5) Immobilisations

Les immobilisations sont composées des éléments suivants:

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	9 805 353	9 434 145	371 208
Projets d'investissement technologique	26 064 600	12 127 512	13 937 088
Immeuble	570 623	375 211	195 412
Équipement	1 879 125	680 398	1 198 727
Travaux en cours	8 902 811	—	8 902 811
	47 222 512	22 617 266	24 605 246

Les projets d'investissement technologique des SBMFC sont financés en partie ou en totalité par les BNP ou par l'État. Ces projets sont initialement passés en charges en vue de recevoir des apports des BNP ou d'être financés par l'État. Ces charges sont en grande partie reprises et comptabilisées à titre d'actif et amorties sur la durée de vie utile de l'actif. Les apports des BNP et le financement reçu par l'État sont reportés et amortis sur la même période pour contrebalancer l'amortissement futur des actifs des projets d'investissement technologique.

Des apports reportés au titre des immobilisations et des charges payées d'avance de 24 629 779 \$ renvoient aux projets d'investissement technologique de 13 937 088 \$, à l'équipement de 1 154 439 \$ et aux travaux en cours de 8 902 811 \$, ainsi qu'aux charges payées d'avance de 635 441 \$. Les immobilisations restantes n'ont pas d'apports reportés et ont plutôt été achetées et incorporées à l'actif immédiatement au titre des apports des BNP ou du financement de l'État reçus pour couvrir la dotation à l'amortissement annuelle.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

6) Actif net affecté en interne

Personnel

Conformément à la directive du VCEMD 3/96, des charges patronales fixes, exprimées en pourcentage, ont été établies pour rembourser la part financée par l'État du personnel des fonds non publics, Forces canadiennes, qui est chargé d'assurer la prestation des programmes de bien-être et de maintien du moral. L'écart entre les charges patronales réelles et les fonds remboursés par l'État a été affecté en interne pour couvrir les coûts de personnel, tels que les prestations de retraite, les indemnités de départ, les coûts de recrutement, les congés de maternité et d'autres coûts de personnel.

Le même pourcentage des charges patronales fixes est appliqué au personnel, financé en partie ou en totalité par les BNP. Tout écart par rapport au montant réel est appliqué aux apports du FCFC ou des SISIP.

Assurance

Les montants ont été affectés en interne pour assurer le règlement des réclamations d'assurance des fonds non publics.

7) Régime de retraite

La quote-part des cotisations au Régime payée par les SBMFC s'élevait à 6 023 203 \$ [5 046 766 \$ en 2021] et est inscrite en tant que charge à l'état des résultats.

Un extrait d'une évaluation actuarielle préparée au 31 décembre 2021 [2021 – en date du 31 décembre 2020 pour 2021] donne l'information suivante au sujet du Régime général :

	2021 \$	2020 \$
Juste valeur des actifs du Régime	521 460 157	438 669 621
Obligation au titre des prestations constituées	(361 570 000)	(350 681 000)
Surplus	159 890 157	87 988 621

Selon le principe de la continuité du Régime, cette évaluation examine compare la valeur des actifs du Régime par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au titre des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment. Selon ce scénario, l'évaluation a donné lieu à un surplus de 142,1 millions de dollars [80,5 millions de dollars en 2021].

Inversement, selon le principe de la solvabilité ou de liquidation hypothétique, le Régime est présumé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations soient réglées conformément aux règles d'imposition en vigueur et en des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un déficit de 0,47 million de dollars [83,4 millions de dollars en 2021].

Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. La prochaine évaluation actuarielle du Régime sera effectuée le 31 décembre 2022.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

8) Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP figurent le CANEX, la Financière SISIP, le FCFC ainsi que les bases, escadres et mess individuels.

Les produits comprennent les frais d'utilisation des services facturés à des apparentés pour des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de gestion de l'information et des technologies de l'information et le programme d'assurance consolidé, comme suit :

	2022					2021	
	CANEX \$	SISIP \$	Bases/ escadres/ mess \$	FCFC \$	Administration du Régime \$	Total \$	Total \$
Comptabilité	1 836 039	171 093	200 547	350 000	165 000	2 722 679	2 718 163
Services de gestion des ressources humaines	634 332	218 911	—	—	—	853 243	988 168
GI/TI	560 044	434 037	8 892	—	—	1 002 973	858 885
Programme d'assurance consolidé	249 940	—	441 337	—	—	691 277	703 258
	3 280 355	824 041	650 776	350 000	165 000	5 270 172	5 268 474

Pour l'exercice, les SBMFC ont reçu des apports de SISIP et du FCFC pour les services, les programmes et les activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral. Sur les apports combinés reçus de la SISIP de 40 541 840 \$ un montant de 39 739 363 \$ comprenait un apport ponctuel de 10 M\$ visant la quote-part de solvabilité des BNP du Régime, ce qui correspond au montant fourni par le MDN en 2021 pour la quote-part de l'État.

	2022				2021
	CANEX \$	SISIP \$	FCFC \$	Total \$	Total \$
Apports aux SBMFC	—	39 739 363	802 477	40 541 840	16 851 630

Les SBMFC ont versé des subventions de CANEX et de SISIP totalisant 4 238 038 \$ [1 974 927 \$ en 2021] pour le bien-être et le maintien du moral des membres des FAC dans les bases et les escadres au Canada et en Europe, ainsi que dans les opérations en déploiement.

En 2021, les SBMFC devaient un montant 13 372 050 \$ au FCFC; en 2022, le FCFC doit 3 150 371 \$ aux SBMFC. Le montant ne porte pas intérêt et n'est assorti d'aucune modalité de remboursement particulière.

Les opérations entre apparentés susmentionnées sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle correspond aux montants établis et convenus par les entités apparentées.

Tout comme pour d'autres entités de la Couronne, les BNP ont été omis de la législation du gouvernement du Canada au titre des programmes d'aide liés à la COVID-19. Les SBMFC ont été autorisés à recouvrer 3 908 868 \$

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

[10 792 293 \$ en 2021] des fonds publics au titres des coûts des salaires du personnel financés en totalité par les activités des BNP qui étaient touchés de manière significative par la COVID-19. Le FCFC a également contribué un montant de 93 477 \$ au titre des coûts des salaires du personnel lorsque le financement de l'État a cessé. Dans l'ensemble, les SBMFC ont distribué 278 493 \$ à CANEX et 3 723 852 \$ aux entités locales des BNP.

En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, tels que l'hébergement et la sécurité. Le coût de ces services fait partie des Comptes publics du Canada.

9) Instruments financiers et gestion des risques

Les SBMFC, par le biais de leurs instruments financiers, sont exposés à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques des SBMFC :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les SBMFC sont exposés au risque de crédit à l'égard de leurs débiteurs. Les SBMFC estiment que le risque est faible puisque la majorité des débiteurs est à recevoir du MDN.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les SBMFC éprouvent des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Les SBMFC estiment que leurs ressources financières récurrentes leur permettent de respecter leurs obligations.

10) Recouvrement de la franchise d'assurance

L'état des résultats comprend des coûts de franchise d'assurance de 1 M\$ liés aux dommages causés au toit au 4210, rue Labelle. Les SBMFC continuent de mener activement le litige afin de recouvrer ce montant.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2022

11) Distributions

Les distributions représentent le financement reçu par les SBMFC qui est transféré aux entités locales des BNP. Une subvention est offerte pour la nomination des membres de la haute direction pour lesquels les fonds des BNP ne sont pas accessibles au moyen de fonds locaux des bases ou des escadres.

	2022 \$	2021 \$
Centres de ressources pour les familles des militaires [CRFM]	36 161 933	34 998 337
Soutien de l'État à SISIP – conseils et formations	3 198 317	3 233 811
Soutien de l'État – coûts des salaires de CANEX	2 817 620	2 731 838
Dividende CANEX/SISIP	4 238 038	1 974 927
Subvention pour la nomination des membres de la haute direction exécutif	115 123	75 504
Subvention de formation PSP	172 500	—
Soutien de l'État – subventions pour les sports des bases et escadres [SAEMP/SSPM]	3 730 701	2 219 259
Soutien de l'État – subvention salariale au titre de la COVID-19 de CANEX et des BNP locaux	4 002 345	10 792 293
	54 436 577	56 025 969